

tement les mêmes conséquences pour les femmes canadiennes.

J'ignore les détails de ce projet de loi, mais je me demande s'il ne renferme pas les mêmes éléments que le projet de loi C-266, inscrit au nom du député de Lambton—Middlesex et si semblable au projet de loi C-261, inscrit au nom du député de York—Sud—Weston. À mon avis, les projets de loi C-266 et C-261 visent la même chose. Ils cherchent tous les deux à recriminaliser l'avortement, à faire incarcérer à perpétuité quiconque pratique un avortement et à faire purger une peine de deux ans de prison à toute femme qui a un avortement. Ils ne proposent qu'une raison valable pour subir un avortement: sauver la vie de la femme enceinte.

Monsieur le Président, je ne veux pas que vous ou la Chambre interprétiez mal mes raisons de soulever la question de la similitude de ces projets de loi. Je ne cherche pas à empêcher les députés de présenter des mesures, mais je tiens à m'assurer que les règles de la Chambre sont respectées et qu'elles ne sont pas interprétées avec une largesse telle que l'on pourrait présenter un grand nombre de projets de loi presque identiques, qui visent à réduire les droits des femmes canadiennes.

M. Wappel: Monsieur le Président, je fais le même rappel au Règlement. Ma collègue a invoqué le paragraphe 86(5) du Règlement et, en fait, je désire souligner qu'un examen des projets de loi en question révèle qu'ils ne répondent pas à la condition exposée au paragraphe (5) qui dit qu'ils doivent être substantiellement identiques.

Le projet de loi que je présente aujourd'hui traite d'un certain nombre de questions, dont une toute nouvelle définition de l'être humain, et il touche d'autres dispositions du Code criminel que n'abordent pas les deux projets de loi déjà présentés à l'étape de la première lecture, y compris l'abrogation du terme «infanticide» et des diverses infractions prévues dans le Code criminel au sujet de l'infanticide. Mon projet de loi est loin d'être une copie des deux autres.

M. le vice-président: Je remercie le député de Scarborough—Ouest de son explication, de même que le député de Westminster—Burnaby. La question que soulève ce dernier est sérieuse. Je vais donc y réfléchir.

Pour la gouverne du député de Scarborough—Ouest qui présente le projet de loi, je n'ai pas l'intention de me prononcer aujourd'hui sur la question.

Pétitions

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui des pétitions au nom de plusieurs centaines de citoyens de la province de la Colombie-Britannique qui demandent humblement au Parlement de formuler et d'adopter une loi qui protège la vie dès la conception, une loi qui protège tant la vie de la mère que celle de l'enfant. C'est pour moi un plaisir et un devoir de présenter ces pétitions en leur nom.

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, je présente la première de plusieurs milliers de pétitions que nous avons l'intention de déposer en vue de sauver la vie de travailleurs canadiens, tout particulièrement grâce au maintien du plein financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Considérant que les coûts humains et financiers des accidents en milieu de travail drainent une partie importante des ressources de la société canadienne, car 16 millions de jours de travail ont été perdus en 1987 seulement, à cause d'accidents de travail et de maladies professionnelles qui ont coûté 14 milliards de dollars en indemnités, nous, soussignés, prions humblement le Parlement de renforcer le mandat national du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail en exhortant le gouvernement, si le gouvernement prend vraiment à coeur les intérêts des travailleurs et des patrons, à annuler toutes les restrictions et à rétablir le plein financement du centre, pour ainsi sauver des vies, dois-je ajouter. Si le gouvernement juge important de sauver la vie des travailleurs, alors, pour l'amour de Dieu, qu'il rétablisse le plein financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 50 habitants de Hamilton et sa banlieue. Comme l'a déjà dit mon collègue le député de Hamilton—Est, cette pétition n'est que la première des milliers que recevra le greffier.

Cette pétition prie la Chambre de rétablir et de renforcer le mandat national du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail en pressant le gouvernement d'annuler toutes les compressions, de renouveler intégralement le financement du centre et de s'engager à financer dans les années à venir un centre canadien, un centre national de réputation internationale axé sur la confiance